

Madame la Présidente, chère Madame,

j'ai reçu copie de la lettre à vous adressée par l'ADMH, et je tenais à vous communiquer à quel point je serais navré de voir l'atelier Manon Hotte quitter la CEGM. D'une part, la Genève de la formation artistique doit s'honorer de bénéficier d'une Ecole qui n'a cessé, par la qualité de ses prestations publiques autant que par l'exemple qu'elle donne d'une école qui réconcilie formation et production, modernité et tradition, improvisation et interprétation, et qui mobilise dans une magnifique dynamique des compétences pointues et un bénévolat irréprochable. Je connais Manon Hotte depuis plus de vingt-cinq ans : je l'avais engagée comme professeur au Conservatoire Populaire de Musique, puis je l'ai (moralement) assistée et soutenue lorsqu'elle a souhaité prendre son envol comme indépendante, parce que le développement de ses idées pédagogiques nécessitait un environnement moins contraignant que celui d'un Conservatoire : elle a pleinement mérité la confiance que nous avons mise en elle, et s'est même attirée le respect de la profession qui en général n'est pas tendre avec les outsiders. Lorsque les travaux de la jeune Confédération se sont précisés, beaucoup d'entre nous se sont réjouis de voir l'ADMH se faire certifier, puis accréditer : c'était un juste retour des choses. J'ose espérer que le soutien que vous lui apporterez sera décisif pour persuader les Autorités du DIP de s'assurer de la pérennité de cette Ecole qui mérite notre plus grande attention. Très cordialement à vous

Roland Vuataz